



Rapport d'activité 2023



MISSION ET BUTS DE L'ACAT-SUISSE

L'ACAT-Suisse, organisation de défense des droits humains, a été fondée en 1981 sous le nom d'«**Action des chrétiens pour l'abolition de la torture**».

Aujourd'hui, l'ACAT-Suisse s'engage au moyen d'actions pour des particuliers et du travail de plaidoyer, en faveur de **l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier**. Elle fonde son action sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948: «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants», et sur les conventions et protocoles qui en découlent. L'ACAT-Suisse est une organisation non gouvernementale indépendante de tout État, de tout parti politique et de toute institution religieuse.

Les membres de l'ACAT s'engagent également par motivation chrétienne pour la dignité humaine et la vision d'un monde sans torture ni peine de mort. Certains portent cette préoccupation aussi dans leurs prières.

L'ACAT-Suisse est membre de l'organisation faïtière FIACAT (Fédération internationale des ACAT).



Le Comité de l'ACAT-Suisse

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Speichergasse 29 • CH-3011 Berne • Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acad.ch

Rédaction Etienne Cottier, Katleen De Beukeleer, Christine Morerod, Bettina Ryser Ndeye, Yvette Spicher **Traduction** Alexandrine Bieri **Images** Sauf mention spécifique: ACAT-Suisse

Illustration de couverture De gauche à droite et de haut en bas: Mohammed El-Baker et Neama Hisham (Facebook); Gulnar Mamtimin (ACAT-Suisse); Abdullah Al-Derazi (European Saudi Organisation for Human Rights); mineurs à la prison Kondengui, Yaoundé (EMINED); Toomaj Salehi (ZREMPN, CC BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons); Floriane Irangabiye (Facebook); Ahmed Haou (ACAT-Suisse) **Symboles p. 16** Makyzz/ Freepik **Concept graphique** Katleen De Beukeleer **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Tirage** 1900 en allemand, 1300 en français

Le mot de la Présidente

«Le monde est comme il est». Vraiment?

Un vieux prêtre déclarait: «Je suis heureux, mais je ne suis pas content». Il sous-entendait alors: «du monde comme il est».

Pour s'en tenir aux seuls centres d'intérêt de l'ACAT, les sujets de mécontentement ne manquent pas, il est vrai. On torture sur tous les continents, la peine de mort est encore pratiquée dans 55 pays. Ces violences ne s'abattent pas que sur des criminels, qui d'ailleurs gardent ou devraient garder leurs droits devant la justice; elles amputent le plus souvent les vies d'opposants, d'activistes, de pauvres, de minoritaires, voire de mineurs. Et aussi les vies des tortionnaires – mais ils ne le savent pas... Du noir, plein le tableau. Ce constat écœurant et terrible pourrait nourrir notre amertume ou notre indifférence et nous inviter à baisser les bras.

MAIS tout au contraire, la couche épaisse des ténèbres de l'inhumain peut nous motiver à y forer de petits trous, à y gratter, à en limiter les coulures, car les moindres traces de notre engagement reflètent la lumière, comme dans les peintures de Pierre Soulages¹. Il en va ainsi de chaque libération, de chaque amélioration de conditions de détention, de chaque avancée législative.

Au XVII^e siècle en France, un noble constate, tranquille: «Le monde est comme il est». «Il est comme on le fait, Monsieur» répond Vincent de Paul². Alors faisons-le! Et un jour viendra où les membres de l'ACAT-Burundi pourront rentrer au pays; où la Suisse cessera de renvoyer les requérants aux matraques croates; où Guantánamo sera vide. Rêvons, et persévérons ensemble! Continuons d'égratigner la nuit, à force d'espérance!

Merci à vous toutes et tous qui soutenez l'ACAT-Suisse, pour votre générosité. Merci aux organisations partenaires en Suisse, aux ACAT amies partout dans le monde, pour l'engagement partagé dans l'information et l'action. Et que le Souffle nous soit accordé!



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Christine Morerod'.

Christine Morerod, Présidente

¹ Voir par exemple pierre-soulages.com/oeuvre/peinture-181-x-128-cm-15-avril-2015

² Dans le film «Monsieur Vincent» (M. Cloche, 1947)

Notre engagement

Responsabiliser les gouvernements

«On ne soulignera jamais assez l'importance d'une société civile libre et ouverte. Sa voix et le travail des comités internationaux viennent se compléter lorsqu'il s'agit d'appeler les autorités nationales à respecter leurs obligations internationales en matière de droits humains.»

Todd Buchwald (USA), membre du Comité de l'ONU contre la torture (CAT),
rapporteur pour la Suisse



Notre travail de plaidoyer met face à leurs responsabilités les gouvernements qui manquent à leurs engagements internationaux en matière de droits humains. Le plaidoyer auprès des autorités et des institutions internationales permet d'appuyer nos revendications. Les membres de l'ACAT-Suisse participent à nos actions et portent les victimes dans leur prière.

Nous nous engageons pour la prévention de la torture et nous œuvrons pour l'amélioration du sort des victimes et leur réhabilitation. Nous luttons contre la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les procès inéquitables. Au travers de nos actions, nous rendons public le débat sur la problématique de la torture et de la peine de mort.



-- NOS ACTIONS EN 2023 --

Améliorer ensemble les destinées

L'ACAT-Suisse défend les intérêts des personnes condamnées à mort, des victimes de torture et de mauvais traitements, ainsi que des personnes victimes de disparitions forcées.

En 2023, nous avons lancé **11 appels urgents** concernant des victimes souffrant de violations des droits humains commises dans 8 pays (Iran, Soudan du Sud, Myanmar, Cambodge,

Mexique, Russie, Ouganda et Cameroun). Ces interventions ont appelé les autorités à prendre des mesures appropriées **en faveur de 33 victimes identifiées nommément, ainsi qu'un nombre indéterminé de victimes** concernées par l'adoption d'une nouvelle loi qui prévoit la peine de mort pour homosexualité (Ouganda), par des mesures de réparation pour des manifestants (Mexique) et par le retrait d'un moratoire sur la peine de mort (Myanmar). Nous avons échangé avec 2 ambassades de pays concernés par nos interventions (Rwanda et Mexique).

Dans notre **pétition du Vendredi saint**, nous avons appelé le régime iranien à libérer et protéger 18 avocats. À l'occasion de la **Nuit des Veilleurs**, nous avons informé nos membres et les paroisses sur les violations subies par 14 victimes dans 7 pays différents (Sri Lanka, Arabie saoudite, Burundi, Gabon, Maroc, Mexique, Vietnam). Notre **pétition de la Journée des droits humains** visait à prévenir l'exécution de 8 jeunes saoudiens condamnés à mort pour des crimes prétendument commis alors qu'ils étaient mineurs.

6459 personnes ont signé nos pétitions. En outre, des centaines de lettres personnelles ont été envoyées aux gouvernements.

En 2023, l'ACAT-Suisse a constaté **23 évolutions favorables** pour des personnes suivies. Ainsi, on dénombre 16 libérations (entre autres: Bertrand Zibi Abeghe, Fang Bin, Tamara Dávila, Ana Margarita Vijil, Dora María Téllez, Roger Reyes, Irvin Larios, Miguel Mendoza, Mohamad El-Baker et Jean-Rémy Yama), 3 commutations de la peine de mort (Hamid Ghare Hasanlou, Farzaneh Ghare Hasanlou et Hossein Mohammadi), 3 évolutions judiciaires favorables (Jean-Paul Oumolou, Daniel Gwynn et Morris Mabior Awikjok Bak) et 1 annonce de soins adaptés en détention (Floriane Irangabiye).

L'année 2023 vient malheureusement aussi avec son lot de **mauvaises nouvelles pour 14 personnes** pour lesquelles l'ACAT-Suisse était intervenue. On recense notamment 4 exécutions (Mohammad Mehdi Karami, Saeed Yaghoubi, Saleh Mirhashemi et Majid Kasemi), 5 condamnations arbitraires à des peines de prison (Ales Bialiatski, Valiantsin Stefanovic, Uladzimir Labkovich, Reza Khandan et Toomaj Salehi), 1 assignation à résidence (Kem Sokha) et 2 dégradations des conditions de détention (Narges Mohammadi et Huang Xueqin).

Dans 19 cas individuels, nous avons été informés que la situation ne s'est pas améliorée.



23 dans cas il y a eu une évolution favorable



→ dont **16** libérations



il y a eu aussi **14** mauvaises nouvelles concernant des personnes pour lesquelles l'ACAT-Suisse est intervenue



→ parmi eux, **4** exécutions de condamnés à mort sont à déplorer (Iran)

Une peine capitale pour un tweet ou pour la distribution d'eau lors d'une manifestation: les régimes autocratiques tentent de faire taire les voix dissidentes en utilisant la peine de mort. En 2023, cet instrument de répression a été d'actualité brûlante. L'appareil d'État iranien a montré une fermeté inébranlable contre toute velléité de rébellion. Cela a amené l'ACAT-Suisse à choisir comme **thématique de l'année l'instrumentalisation politique de la peine de mort. En 2023, nous avons réalisé six actions à ce sujet.**

Lorsque l'ACAT-Suisse est sollicitée pour apporter son aide dans un cas individuel, nous examinons le problème afin de déterminer l'organisation la plus apte à le traiter et nous y orientons la personne concernée.

En 2023, nous avons ainsi procédé à **10 opérations de triage**. L'ACAT-Suisse a également pris en charge **2 cas individuels** de personnes qu'elle a directement assistées au titre de conseil juridique.



 dans **19** cas individuels, nous avons été informés que la situation ne s'est pas améliorée.



L'efficacité des actions de l'ACAT est souvent difficile à évaluer. La plupart du temps, les responsables de violations de droits humains gardent le silence. L'expérience montre toutefois que la pression internationale a un impact.

-- ACTIVITÉS DE PLAIDOYER --

Nommer l'injustice, exercer une pression



Nous nous engageons pour la ratification, le respect et le perfectionnement des instruments de droit international. Ceux-ci aident à prévenir la torture et sont également un instrument pour l'abolition de la peine de mort. Nous nous engageons pour que les États adoptent des lois efficaces dans ces deux domaines, et pour qu'ils les respectent.

Suisse: examen périodique universel

À l'issue du quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) de la Suisse, nous avons pris position devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur les réponses de la Suisse aux recommandations qui lui étaient adressées. **L'ACAT-Suisse a exprimé son regret que notre pays n'ait toujours pas estimé nécessaire d'incriminer la torture dans le code pénal.** Elle a également déploré que la Suisse n'ait pas accepté les recommandations lui demandant de mettre en place, au niveau cantonal, des mécanismes habilités à recevoir et traiter les plaintes contre les violences policières.

Suisse: rapport au Comité de l'ONU contre la torture (CAT)

Les 12 et 13 juillet, le CAT a procédé au huitième examen périodique de la Suisse. Le CAT s'est basé sur un rapport que la Berne fédérale lui avait remis en 2019. Le 12 juin, la plateforme des ONG suisses pour les droits humains, qui regroupe plus de 100 ONG, a **remis son propre bilan du respect de la Convention de l'ONU contre la torture par la Suisse. L'ACAT-Suisse a coordonné l'élaboration ainsi que la présentation de ce rapport.** Celui-ci effectuait un état des lieux des principaux domaines concernés par l'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment l'incrimination de la torture, le principe de non-refoulement, la détention administrative et les violences policières.

À plusieurs reprises, nous avons discuté de nos constatations avec les deux rapporteurs du CAT pour la Suisse. Le résultat est sans appel: **les rapporteurs ont repris plusieurs remarques et critiques de la société civile, qu'ils ont adressées à notre pays** lors du dialogue interactif. Ils ont notamment décrit en détail la nécessité d'incriminer la torture dans le code pénal et regretté que la Suisse n'examine pas systématiquement les cas de détention de requérants d'asile. Le Comité a réitéré ces remarques dans ses observations finales.



En 2023, l'ACAT-Suisse a participé à **41** séances ou conférences avec des groupes de travail, des avocats, des représentants d'ONG, des membres de l'administration et des politiciens, dont 22 qu'elle a coordonnées.

Suisse: la torture doit enfin être incriminée

En 2023, l'ACAT-Suisse a soutenu de manière proactive l'initiative parlementaire du conseiller national Beat Flach demandant l'incrimination de la torture dans le code pénal suisse. **À la tête d'un groupe de travail réunissant plusieurs ONG, notre ACAT a collaboré étroitement avec l'Université de Berne ainsi que des experts nationaux et internationaux à élaborer des projets de loi.** Ceux-ci ont ensuite été présentés à l'Office fédéral de la justice (OFJ). La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) avait confié à ce dernier la tâche de lui faire des propositions de dispositions criminalisant la torture. Notre juriste Etienne Cottier s'est entretenu longuement avec l'OFJ. Il a bon espoir que les enjeux principaux ont été compris par l'Office et seront pris en compte lors de l'élaboration des propositions à l'attention de la CAJ-N.



Nous collaborons avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux qui luttent contre la torture et la peine de mort.

Érythrée: accueil du Rapporteur spécial

Le 20 juin, **le Rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Érythrée s'est rendu à Genève. À cette occasion, l'ACAT et des organisations partenaires ont mis sur pied une série de rencontres** avec des requérants d'asile déboutés érythréens, des ONG, des juristes et des parlementaires fédéraux. Le Rapporteur a ainsi pu obtenir des informations sur l'Érythrée – pays dont l'accès lui est refusé – et recevoir un **aperçu détaillé du sort réservé aux ressortissants érythréens en Suisse.**



Mohamed Abdelsalam Babiker, rapporteur spécial de l'ONU pour l'Érythrée (milieu) avec Etienne Cottier, juriste de l'ACAT-Suisse (2^e depuis la gauche) et des délégué.e.s d'organisations partenaires suisses.

Collaborations

Dans leur travail, les organisations de droits humains telle l'ACAT-Suisse misent sur la coordination et le réseautage avec des organisations homologues. L'ACAT-Suisse a poursuivi cette collaboration de manière intensive. **Nous avons participé à différentes interventions communes**, comme la cosignature de lettres appelant à la fermeture du camp de Guantánamo, au non-refoulement d'une avocate et défenseuse des droits humains colombienne ou au respect des droits humains par les juges bélarussiens.

L'ACAT-Suisse informe et sensibilise

Destinées tragiques, injustices, mais aussi progrès: les membres, le Comité et le Secrétariat de l'ACAT-Suisse sensibilisent en permanence le grand public à leurs préoccupations. En 2023, il y a par exemple eu:

env. **77 actions de sensibilisation** (discussions, événements cinématographiques, réunions de prière, collectes de signatures, distribution de brochures et de matériel d'information, ...)

2 Nos publications paraissent en langues (français, allemand)

2 collectes de fonds pour SOHRAM, notre partenaire de projet en Turquie (cf. page 12)

6 interviews avec des expert.e.s et des personnes directement concernées par les thèmes de la torture, de la peine de mort, de la détention et de la répression

38 Publication d'informations, dans le magazine «Agir avec l'ACAT», à propos de affaires dans lesquelles nous étions préalablement intervenus

136 posts, y c. des annonces publicitaires sur les **réseaux sociaux**, avec une portée totale d'environ **32 200** personnes



Nous nous engageons pour que le grand public, et en particulier les membres de l'ACAT-Suisse, soient informés des violations des droits humains que l'ACAT a pour mandat de combattre, et puissent relayer les informations correspondantes.

Réseau international des ACAT

Genève comme plaque tournante

L'une des activités des ACAT consiste à signaler les cas de torture à des instances internationales et à faire valoir leurs recommandations. L'organisation faitière, la FIACAT, soutient les ACAT dans cette démarche.

Comment convaincre un comité d'experts du monde entier lorsque le temps de parole est limité à deux minutes? Quels paragraphes de la loi faut-il citer d'abord? **Les quelque trente ACAT nationales à travers le monde sont surtout composées de bénévoles. L'organisation faitière FIACAT est d'une grande utilité pour ce réseau: elle représente et soutient les ACAT auprès de l'ONU et d'autres instances internationales** comme le Conseil de l'Europe. Lorsqu'une ACAT veut par exemple signaler la présence de la torture dans son pays au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, elle s'assure, avec l'aide de la FIACAT, qu'elle formule et documente ses demandes de manière convaincante. La FIACAT veille également à ce que l'ACAT respecte les nombreuses formalités de l'ONU. À la mi-février 2023, les membres de l'ACAT-Suisse ont pu se faire une idée à Genève de la manière dont tout cela fonctionne. Après une visite au Palais des Nations, le siège européen des Nations unies, Marie Salphati, la représentante de la FIACAT auprès de l'ONU, a présenté son travail quotidien.

Comme les représentants d'autres ACAT se rendent régulièrement à Genève, l'ACAT-Suisse a la chance d'échanger parfois avec eux. Ainsi, plusieurs rencontres avec Pascal Zohoun, le président de l'ACAT-Bénin, se sont déroulées en 2023. À Genève, il a présenté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU le rapport rédigé par l'ACAT-Bénin à l'occasion de l'Examen périodique universel (EPU) de son pays. En marge de son voyage, il

nous a parlé des visites de prison effectuées par nos collègues au Bénin, lors desquelles les cas de torture et de mauvais traitements sont documentés.

En 2023, nous avons également pu accueillir un membre du Comité de l'ACAT-Allemagne. Enfin, les Cafés internationaux de l'ACAT, qui se déroulent presque chaque mois en ligne, nous ont toujours motivés, instruits et inspirés.

En marge de notre visite à Genève en février, deux membres de l'ACAT-Suisse ont déposé à l'ONU leurs observations sur la façon dont le Rwanda opprime ses opposants.



Soutien direct

Cameroun & Turquie: aider sur place

«La vie n'est pas facile dans nos prisons. Le détenu est non seulement privé de liberté, mais aussi de tous ses droits même les plus basiques qui sont s'alimenter correctement et dormir convenablement.»

Florence Ngo Hongla, directrice d'EMINED,
à propos du quotidien carcéral au Cameroun



IMAGES sur cette page: EMINED

-- CAMEROUN --

Un avocat pour les mineurs en prison

Notre partenaire de projet EMINED fournit une aide globale en faveur des mineurs dans la prison de Kondengui à Yaoundé, au Cameroun. L'ACAT-Suisse finance l'assistance juridique.

Lors d'une **tournée de conférences en Suisse et en France au printemps 2023**, Florence Ngo Hongla, directrice d'EMINED, a parlé du quotidien difficile des mineurs détenus dans son pays et du soutien que son organisation propose au sein de la prison de Kondengui à Yaoundé. La plupart des jeunes sont incarcérés pour des vols simples ou graves. Sans l'assistance juridique d'EMINED, ils seraient oubliés en prison, souvent pendant des années.

C'est pourquoi EMINED accorde une grande importance à la **prise en charge de quarante mineurs par un avocat de confiance, financé par l'ACAT-Suisse**. Celui-ci veille à ce que les procédures avancent et représente les jeunes devant le tribunal. Grâce à son travail, **25 des 40 jeunes ont été libérés en 2023** – 17 après avoir purgé une peine de 19 mois en moyenne et 8 parce que les charges retenues contre eux ont été abandonnées. Les 15 autres purgent encore le reste de leur peine. EMINED a également pris en charge certaines amendes, afin d'éviter aux jeunes une prolongation de leur peine.

En 2023, l'ACAT-Suisse a puisé environ 9300 francs dans son fonds EMINED en soutien au travail de l'avocat.

Au cours de son voyage, Florence Ngo Hongla a pu nouer des contacts importants avec des bailleurs de fonds potentiels et des journalistes. En réaction à une interview dans un magazine, l'ACAT-Suisse a reçu deux grands cartons de matériel scolaire pour EMINED. Ceux-ci sont arrivés récemment à Yaoundé et rendront service aux enseignants pour les cours dispensés en prison.



Soutien direct des partenaires sur place -- EMINED: Encadrement des mineurs en détention, Yaoundé, Cameroun. Nous soutenons EMINED dans l'assistance juridique aux détenus mineurs.

-- TURQUIE --

Psychothérapie pour les personnes torturées

Notre partenaire de projet SOHRAM à Diyarbakir, en Turquie, propose toutes sortes d'aides aux indigènes ainsi qu'aux réfugiés. Après les tremblements de terre destructeurs de février 2023, l'organisation a été confrontée à une augmentation sans précédent de la souffrance dans la région. Ses ressources humaines et financières ont ainsi été mises à mal.

Le traitement psychologique des personnes victimes d'actes de torture ou de violence étatique, soutenu par l'ACAT-Suisse, a été poursuivi et même développé. SOHRAM est la seule institution de la région qui propose gratuitement des psychothérapies dans différentes langues. Elle veille également à la réintégration sociale et professionnelle des personnes concernées et à impliquer l'ensemble de leur famille dans cette démarche. Dans une interview accordée à l'ACAT-Suisse, la psychologue Emine Ridvan a donné un aperçu de son travail souvent éprouvant avec les personnes traumatisées.

Consciente du problème des flash-back après des expériences traumatisantes, SOHRAM a proposé à l'ensemble de ses anciens patients de reprendre leur traitement après les séismes. De plus, des ateliers de peinture ont été organisés avec les psychologues de SOHRAM pour les enfants traumatisés par les séismes.

L'année dernière, au cours des 1715 séances individuelles, les psychologues ont traité 245 victimes de la torture, des tremblements de terre et de la violence d'État (année précédente: 1428 séances pour 102 patients).

L'ACAT-Suisse a soutenu en 2023 le travail thérapeutique de SOHRAM par un montant de 10 000 francs provenant du fonds SOHRAM. De plus, nous avons pu verser à SOHRAM des dons spontanés à hauteur d'environ 4200 francs pour l'aide d'urgence après les tremblements de terre.

IMAGE: SOHRAM



Célébration interreligieuse de Pâques à Diyarbakir, avril 2023. SOHRAM invite ses clients à participer à cette activité parmi d'autres, afin qu'ils puissent oublier un moment leurs difficultés quotidiennes.



Soutien direct des partenaires sur place -- SOHRAM : Aide sociale et réhabilitation pour les victimes de torture et de guerre, Diyarbakir, Turquie. Nous soutenons SOHRAM dans l'assistance juridique et psychologique aux victimes de violence étatique.

Finances

Les comptes annuels 2023

Les comptes de 2023 se soldent sur un bénéfice de 11 462,38 francs. Ce résultat réjouissant est à mettre en parallèle avec un déficit budgétisé à 13 800,00 francs.

Les **produits non affectés** sont inférieurs d'environ 8 % à ceux de l'année précédente; seuls les produits provenant des Églises affichent une augmentation de 3,76 %. Les **produits affectés (fonds)** retrouvent le niveau des années précédentes après avoir été très élevés en 2022 grâce à un appel exceptionnel à collectes en faveur du fonds EMINED.

Les **charges d'exploitation** ont pu être réduites de 9,41 % par rapport à l'année précédente et sont également inférieures au budget de 2023.

En ce qui concerne la réalisation des **buts ACAT**, les charges du fonds SOHRAM (suite à l'aide aux victimes des séismes) et du fonds EMINED ont augmenté. S'agissant des interventions et des actions, des économies ont pu être réalisées en particulier au niveau de l'impression et de l'envoi. D'une manière générale, les coûts liés aux buts ACAT ont diminué d'environ 7 %.

Les **charges de personnel** sont inférieures de plus de 8 % à celles de 2022. Cela est dû d'une part à la compensation d'heures supplémentaires et d'autre part à l'intégration de la comptabilité dans le domaine d'activité de la collaboratrice administrative. Le contrat de mandat avec la comptable externe a été résilié à la fin août.

Pour ce qui est des **autres charges d'exploitation**, les dépenses pour l'informatique et pour la recherche de fonds ont diminué par rapport à l'année précédente. Les autres écarts concernent les variations de fonds et le résultat extraordinaire.

En conclusion, les efforts d'économies déployés ont porté leurs fruits. Ce potentiel est désormais épuisé. Des économies supplémentaires ne pourraient être envisagées qu'avec des pertes de prestations. L'objectif consiste donc à augmenter les recettes afin de continuer à obtenir des comptes équilibrés.

Aperçu des comptes 2023

La reddition des comptes respecte les exigences de Swiss GAAP RPC fondamentaux, RPC 21 et de Zewo. Le rapport détaillé des comptes annuels 2023 et son annexe sont disponibles sur le site Internet www.acat.ch ou peuvent être obtenus sur demande au Secrétariat de l'ACAT-Suisse.

Bilan au 31 décembre	2023	2022
	CHF	CHF
Liquidités	317'198.56	351'144.94
Autres créances à court terme	0.00	131.00
Actifs de régularisation	14'475.49	16'475.05
Total actifs circulants	331'674.05	367'750.99
Immobilisations corporelles	7'228.00	3'170.00
Total actifs immobilisés	7'228.00	3'170.00
Total actifs	338'902.05	370'920.99
Engagements	83.00	22'442.50
Passifs de régularisation	15'952.70	32'599.47
Capital étranger à court terme	16'035.70	55'041.97
Fonds EMINED / SOHRAM	81'109.62	85'584.67
Capital des fonds	81'109.62	85'584.67
Capital affecté	73'769.65	73'454.71
Capital non affecté	167'987.08	156'839.64
Capital de l'organisation	241'756.73	230'294.35
Total passifs	338'902.05	370'920.99

Compte d'exploitation	2023		2022
	CHF		CHF
Produits non affectés	360'713.57		392'720.43
Produits affectés (fonds)	23'239.73		74'876.76
Total des recettes	383'953.30	98.2%	467'597.19
Charges de projets & buts ACAT	278'628.84	71.3%	300'943.17
Charges administratives	83'952.71	21.5%	91'439.29
Charges de recherche de fonds	28'258.43	7.2%	39'058.73
Total des charges	390'839.98	100.0%	431'441.19
Résultat d'exploitation	-6'886.68	-1.8%	36'156.00
Résultat financier	-681.06		-803.41
Produits extraordinaires	14'555.07		2'279.65
Résultat avant variation des fonds	6'987.33	1.8%	37'632.24
Variation du capital des fonds	4'475.05		-58'329.38
Résultat annuel avant allocations au capital de l'organisation	11'462.38	2.9%	-20'697.14

L'ACAT-Suisse en bref

L'ACAT-Suisse...



est une organisation de droits humains; l'association est fondée en 1981 et a son siège à Berne



compte 1078 membres (au 31.12.2023, contre 1119 en 2022)



est financée par environ 1500 personnes, paroisses et institutions ecclésiastiques



est représentée par 19 groupes locaux à l'échelle régionale



est exonérée d'impôts; est certifiée Zewo; cette certification atteste d'un usage des dons conforme au but de l'ACAT, économique et performant



est membre de l'organisation faitière FIACAT (Fédération internationale des ACAT, www.fiacat.org), qui regroupe 28 ACAT nationales



est portée par l'engagement de ses membres et groupes, ainsi que par le travail du Comité



est membre de la *Plateforme des ONG suisses pour les droits humains* et participe dans ce cadre à plusieurs groupes de travail

Comité (travail bénévole à raison d'environ 1000 heures par an)

- Christine Morerod (Lausanne): présidence ; ressources humaines • ch.morerod@acat.ch
- Anaël Jambers (Muri bei Bern): interventions • a.jambers@acat.ch
- Michael Steck (Lausanne): théologie; finances • m.steck@acat.ch
- Markus Vögtli (Prêles): campagnes • m.voegtli@acat.ch

Secrétariat (230%)

- Bettina Ryser Ndeye: direction; ressources humaines • b.ryser@acat.ch
- Etienne Cottier: interventions; dossiers juridiques • e.cottier@acat.ch
- Katleen De Beukeleer: communication; campagnes • k.debeukeleer@acat.ch
- Yvette Spicher: administration; comptabilité • y.spicher@acat.ch

ACAT-Suisse • Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél.+41 (0)31 312 20 44
www.acat.ch
info@acat.ch

IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7 • BIC: POFICHBEXX

 facebook.com/ACATSuisse  instagram.com/acat_ch

Faire un don avec TWINT:



**Votre don en
bonnes mains.**

